

# COMMUNE DE VAOUR

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

### 1 – Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

#### *Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L 2313-1*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1 la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et cette annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par le décret du Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

La commune de Vaour dispose de 4 budgets :

- Le budget principal
- Le budget du service de l'eau
- Le budget annexe de la régie des transports
- Le budget de la Maison des Services Au Public

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021.

Les comptes administratifs 2021 ont été votés le 10 mars 2022, ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### 2 – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL**

*Dépenses et recettes de la section de fonctionnement :*

BUDGET GÉNÉRAL MAIRIE DE VAOUR			
	NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2020	MONTANT RÉALISÉ 2021
DÉPENSES	Charge à caractère général	67 864.37	79 562.32
	Charges de personnel	146 583.40	158 410.51
	Atténuation de produits	16 300.93	29 628.01
	Autres charges de gestion courante	23 126.97	45 947.74
	<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>253 875.67</b>	<b>313 548.58</b>
	Charges financières	5 392.13	4 707.87
	Dépenses imprévues	0.00	0.00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>259 267.80</b>	<b>318 256.45</b>
	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 690.00	0.00
		<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>261 957.80</b>
RECETTES	Atténuation de charges	672.78	3 365.55
	Recettes des services	101 483.76	94 065.35
	Impôts et taxes	91 894.35	95 552.58
	Dotations, subventions et participations	122 543.53	120 372.13
	Autres produits de gestion courante	75 135.50	75 083.39
	<b>Recette de gestion des services</b>	<b>391 729.92</b>	<b>388 439.00</b>
	Produit financiers	77.31	0.00
	Produits exceptionnelles	4 543.40	8 510.69
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>396 350.63</b>	<b>396 949.69</b>
	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>396 350.63</b>	<b>396 949.69</b>

*Excédent de fonctionnement reporté 2020 : 164 951.92 €*

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions aux associations et les intérêts d'emprunt.

Les salaires représentent 49.77 % des dépenses de fonctionnement. En 2020, ils représentaient 56.53 % des dépenses de fonctionnement.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux dotations de l'état, aux impôts locaux, aux produits de gestion courante.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- La fiscalité. Les taux d'imposition pour 2021 : Taxe sur le foncier bâti : 41.69 %, Taxe sur le foncier non bâti : 47.86 %.

- Les dotations versées par l'état
- Les revenus des immeubles

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2021 cet écart était de 78 693.24 € (396 949.69 € – 318 256.45 €).

### **3 – La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2021 sont les suivants :

- Travaux sur les appartements de la Cité du lac
- L'Etude sur le patrimoine ancienne commanderie des templiers
- Adressage
- Installation d'une rampe accessibilité PMR devant la mairie
- Restauration toiture église
- Création d'un Skate Park
- Création d'une micro-crèche

Les dépenses réalisées en 2021 :

L'étude sur le patrimoine de l'ancienne commanderie des templiers a démarré et sera terminé en début d'année 2022.

L'adressage est en cours et pratiquement terminé.

La rampe d'accessibilité a été faite, il ne reste que la barrière de protection à poser.

Le programme de restauration de l'église se fera en 2022.

*Les principales dépenses et recettes de la section :*

**SECTION INVESTISSEMENT BUDGET GÉNÉRAL MAIRIE DE VAOUR**

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursements d'emprunts	21 496.67 €	Emprunt	0,00 €
Dépôts et cautionnement reçus	198.78 €	FCTVA	15 941.58 €
		Taxe d'Aménagement	7 639.10 €
		Affectation de résultat 2020	34 873.88 €
		Dépôts de cautionnement reçus	220.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>21.695.45 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>58 674.56 €</b>
Restauration patrimoine	21 612.00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>21 612.00 €</b>		
		Subv. Département	1 520.00 €
Taxe aménagement	220.00 €	Subv. DETR	950.00 €
		Subv. Amendes de police	4 318.20 €
		<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>6 788.20 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>43 527.45 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65 462.76 €</b>

*Solde d'exécution positif reporté 2020 : 975.12 €*

Les dépenses d'investissement 2021 représentent 43 527.45 €. De nombreux programmes prévus en 2021 n'ont pu être exécutés par manque de temps (élections municipales partielles en mars 2021).

Les recettes d'investissement 2021 représentent 65 462.76 €.

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés dans la comptabilité mais non payés en 202 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 72 388 € de travaux sont reportés de 2021 sur 2022.

Ces crédits permettront début 2021 d'achever : la rénovation des appartements à la cité du lac, la rampe d'accessibilité PMR place de l'église, l'adressage et la rénovation du patrimoine.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2021 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 32 380 € et correspondent aux subventions restant à percevoir pour la restauration du patrimoine, et la rampe d'accessibilité PMR place de l'église.

#### **4 – Etat de la dette**

Budget communal : 7 emprunts en cours pour une annuité de 26 204.54 € (capital restant dû au 31/12/2021 : 173 597.34 €).

Budget du service de l'eau : un emprunt en cours (les 5 emprunts ont été regroupés) pour une annuité de 26 987.92 € (capital restant dû au 31/12/2021 : 300 301.28 €).

#### **5 – Les ratios de la commune**

Données synthétiques sur la situation financière de la commune	Valeurs 2020/habitants	Valeurs 2021/habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	780.93	976.24
Produit des impositions directes/population	276.79	218.99
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 193.83	1 217.63
Dépenses d'équipement brut/population	99.19	66.29
Encours dette/population	628.96	532.50
Dotation Globale de fonctionnement/population	100.47	100.94
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0.56	0.49
Dép. Fonct + rembst dette en capital/recettes réelles fonct.	0.70	0.85
Dépenses d'équipement brut/recette réelles de fonct.	0.08	0.05
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0.52	0.43

Population INSEE 2020 : 332 habitants – Population INSEE 2021 : 326 habitants

## 6 – Budgets annexes

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET EAU

#### La section de fonctionnement

BUDGET SERVICE EAU MAIRIE DE VAOUR		
NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2020	MONTANT RÉALISÉ 2021
Charge à caractère général	18 890.74	12 903.06
Charges de personnel	11 529.90	11 643.40
Atténuation de produits	7 973.00	7 098.00
Autres charges de gestion courante	6 934.29	18 528.51
<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>45 327.93</b>	<b>50 172.97</b>
Charges financières	- 2 464.27	3 897.75
Charges exceptionnelles	0,00	671.63
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>42 863.66</b>	<b>54 742.35</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections	32 310,36	32 623.00
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>75 174.02</b>	<b>87 365.35</b>
Recettes des services	76 236.47	69 704.64
Dotations, subventions et participations	0.00	12 000.00
<b>Recette de gestion des services</b>	<b>76 236.47</b>	<b>81 704.64</b>
Produits exceptionnels	8.32	0.00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>76 244.79</b>	<b>81 704.64</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections		0.00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>76 244.79</b>	<b>81 704.64</b>

Excédent de fonctionnement reporté 2020 : 23 175.44 €

#### La section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT BUDGET EAU MAIRIE DE VAOUR			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Capital emprunt	23 053.76€	FCTVA	8 285.45 €
<b>TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>23 053.76 €</b>	Affectation de résultat 2020	12 966.37 €
Assainissement village	0.00 €	<b>TOTAL RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>21 251.82 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>0.00 €</b>
Opérations ordre transfert entre sections		Opérations ordre transfert entre sections	32 623.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>32 623.00 €</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>23 053.76 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>53 874.82 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET TRANSPORT

### Section de fonctionnement

BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT MAIRIE DE VAOUR		
NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2020	MONTANT RÉALISÉ 2021
Charge à caractère général	7 156.67	11 040.07
Charges de personnel	27 800.00	25 920.00
<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>34 956.67</b>	<b>36 960.07</b>
Charges exceptionnelles		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>34 956.67</b>	<b>36 960.07</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections	4 373.00	7 584.97
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>39 329.67</b>	<b>44 545.04</b>
Dotations, subventions et participations	35 896.91	45 114.87
Produits exceptionnelles	70.39	6 863.03
<b>Total recettes réelles</b>	<b>35 967.30</b>	<b>51 977.90</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>35 967.30</b>	<b>51 977.90</b>

Excédent de fonctionnement reporté 2020 : 4 281.94 €

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET MSAP

### Section de fonctionnement

BUDGET MAISON DE SERVICES AU PUBLIC MAIRIE DE VAOUR		
NATURE	MONTANT RÉALISÉ 2020	MONTANT RÉALISÉ 2021
Charge à caractère général	10 716.94	10 698.69
Charges de personnel	42 951.00	40 120.00
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>53 667.94</b>	<b>50 818.69</b>
Recettes des services		
Dotations, subventions et participations	44 780.00	47 136.00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>44 780.00</b>	<b>47 136.00</b>

Excédent de fonctionnement reporté 2020 : 13 773.24 €